



Procès-verbal de l'assemblée annuelle de parents de l'école secondaire André-Laurendeau, tenue le 15 septembre 2016 à 18 h 15, au 7450, boul Cousineau à Saint-Hubert.

1. Mot de bienvenue du directeur et de la présidente

Monsieur Caron remercie les parents d'être présents à l'assemblée et explique le déroulement de la soirée.

2. Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée générale des parents du 23 septembre 2015.

Mme Virginie Sarria, appuyée de Mme Lyne Renée Houle, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

Mme Marika Larravoire, appuyée de madame Virginie Sarria propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des parents du 23 septembre 2015 tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

3. Explications sur la composition et les fonctions

3.1 conseil d'établissement

Monsieur Caron présente les différents mandats du CE tel que le prévoit la loi. Référence : Tableau des instances démocratiques. Il y a un minimum de 6 réunions par année. Pour l'année scolaire 2016-2017, 8 rencontres sont prévues.

Composition de notre CE : 8 parents – 6 enseignants

Rôles : Convention de gestion, règles de conduite, cours offerts aux élèves, modalités d'application du régime pédagogique, approbation des activités éducatives, sorties, voyages et campagnes de financement, service complémentaire.

3.2 du comité de parents

L'AGA doit élire un représentant parmi les membres du conseil d'établissement Promouvoir la participation des parents aux activités de la CSMV. Élire leurs représentants dans d'autres sous comité. Faciliter le fonctionnement de l'ensemble de la CSMV. Expression des besoins des parents des élèves de notre école.

3.3 de l'organisme de participation des parents (OPP)

L'an passé, il n'y avait pas d'OPP. Ce sera à l'assemblée de parents de ce soir de déterminer s'il y a aura formation ou non d'un OPP. Cet organisme a comme mandat de promouvoir l'implication de parents dans notre école. Ex. Organiser des conférences, mettre sur pied une liste de parents bénévoles, participer à l'organisation de fêtes, etc..

4. Rapports annuels 2015-2016

Mme Sonia Levesque, présidente du CE 2015-2016 et Monsieur Sylvain Caron, directeur de l'école, présentent le rapport du conseil d'établissement.

Survot du rapport annuel. Ce rapport sera déposé à la première rencontre du Conseil d'établissement en octobre et déposé sur le site internet ensuite.

5. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents

5.1. Nomination d'un président d'élection

Mme Levesque agira à titre de présidente d'élection.

5.2. Nomination d'un secrétaire d'élection

Mme Caroline Vandal agira à titre de secrétaire d'élection.

5.3. Nomination de deux scrutateurs

5.4. Postes à pourvoir au conseil d'établissement

4 postes de 2 ans sont à pourvoir

Un des membres démissionnera peut-être donc nous aurons peut-être un autre poste d'un an à pourvoir.

5.5. Élections des parents au conseil d'établissement

Madame Virginie Sarria propose madame Julie Catherine Mercadier.

Madame Lison Chalut se propose.

Madame Najwa Lazrak se propose.

Monsieur Sylvain Gagnon propose madame Marie-Josée Bédard

Madame Chahnèze Mezziani se propose pour un mandat d'un an s'il y a démission d'un membre.

Madame Carole Clos se propose. Comme il y a suffisamment de parents intéressés, elle retire sa candidature.

Mesdames Sarria, Chalut, Lazrak et Bédard sont élues par acclamation pour un mandat de deux ans.

5.6. Parmi les parents membres du conseil d'établissement, l'assemblée générale élira ses représentants au comité de parents

Mme Marie-Josée Bédard se propose à titre de représentante au comité de parents de la CSMV.

Madame Nathalie Kleber se propose comme membre substitut au comité de parents de la CSMV.

Les deux personnes sont élues par acclamation.

6. Formation d'un organisme de participation des parents

6.1. Décision de formation et Rapport annuel

Personne de l'assemblée ne propose la formation de l'OPP. Il n'y aura pas d'OPP pour la prochaine année scolaire. Toutefois, si des parents sont intéressés à être bénévoles, il est suggéré de faire parvenir un courriel à l'école avec leur intérêt. Monsieur Caron assurera un suivi courriel auprès de tous les parents pour les informer de la procédure à suivre s'ils souhaitent s'impliquer.

6.2. Nom de l'organisme : L'OPPAL

6.3. Composition (nombre de parents, provenance)

7. Questions de l'assemblée

Aucune question de l'assemblée

8. Levée de l'assemblée.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est levée à 18 h 46.



Virginie Sarria, présidente



Sylvain Caron, directeur